

# Les Grands Circuits Chalets-Village

Saison 2025-2026

## 17.3 Répartition des quotas

La répartition des quotas entre les filles et les garçons s'effectuera selon un principe de proportionnalité (prorata), établi en fonction du nombre de participantes et de participants ayant pris part aux Grands Circuits durant la saison en cours.

*Note explicative : Le terme prorata désigne un mode de calcul ou de répartition proportionnelle, selon une donnée de référence. Dans le présent règlement, il signifie que les quotas seront attribués en fonction de la part relative de filles et de garçons ayant effectivement participé aux Grands Circuits.*

Le même principe de répartition s'appliquera aux quotas supplémentaires, redistribués par SQA en vertu de RPC 215.3.2

Catégorie	Filles	Garçons	% Filles	% Garçons	Quotas SQA	Quotas Filles	Quotas garçons		
<b>U12</b>	79	59	57,25%	42,75%	<b>36</b>	20,609	<b>21</b>	15,391	<b>15</b>
<b>U14</b>	48	53	47,52%	52,48%	<b>20</b>	9,505	<b>10</b>	10,4950	<b>10</b>
<b>U16</b>	39	34	53,42%	46,58%	<b>22</b>	11,753	<b>12</b>	10,247	<b>10</b>

Final 2026-01-02